



École Jean XXIII (001) CSSDHR

**ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2025-2026**

- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	• D'ici la révision du plan de lutte, plus de 80% des élèves victimes ou témoins d'intimidation seront en mesure de dénoncer en utilisant les diverses stratégies mises à leur disposition. • D'ici juin 2026, augmenter à au moins 80% le sentiment de sécurité chez les élèves sur la cour d'école. • D'ici la fin de l'année scolaire, plusieurs activités seront offertes à tous les élèves pour développer leurs compétences personnelles et sociales ainsi que pour apprendre à mieux connaître les intervenants et les autres élèves.	Évaluation : Priorité 1 ☐Atteint ☒À poursuivre ☐À modifier Commentaires : La plupart des élèves savent vers qui se diriger (88,3%) et se sentent entendus (74,8%). Ils disent pouvoir demander de l'aide à un adulte de confiance lorsqu'ils en ont besoin (87,4%). Priorité 2 ☒Atteint ☐À poursuivre ☐À modifier Commentaires : L'objectif est atteint (81%), mais on doit poursuivre les démarches pour le maintenir. Priorité 3 ☐Atteint ☒À poursuivre ☐À modifier Commentaires : Des activités pour développer les compétences personnelles et sociales ont été offertes à tous les élèves. Cela sera reconduit chaque année.
---	--	--

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	• Former tout le personnel de l'école afin de mieux comprendre et être mieux outillé face aux actes de violence à caractère sexuel d'ici la révision du plan de lutte. • Favoriser chez les élèves une compréhension positive et respectueuse de leur corps ainsi que des relations interpersonnelles, afin de renforcer l'estime de soi, prévenir les abus et encourager l'affirmation de leurs limites personnelles.	Évaluation : Priorité 1 ☒Atteint ☐À poursuivre ☐À modifier Commentaires : S'assurer que le nouveau personnel soit formé Priorité 2 ☐Atteint ☒À poursuivre ☐À modifier Commentaires : L'estime de soi est un travail de longue haleine, il faut poursuivre.
---	---	---

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	• Outiller le personnel scolaire pour qu'il puisse intervenir lorsqu'il y a intimidation ou violence basée sur les motifs visés. • Outiller les élèves pour qu'ils puissent réagir adéquatement lorsqu'ils sont témoins ou victimes d'actes de violence basée sur les motifs visés.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Certains intervenants sont bien outillés. Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires :
--	--	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : • Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel Auprès des élèves : • Activité annuelle obligatoire sur le civisme;	Appréciation : Tout le personnel a reçu la formation obligatoire. De plus, des capsules ont été offertes sur des sujets liés à l'intimidation lors de certaines réunions. Il serait bien de bonifier les ateliers sur le civisme.
--	--	---

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	• Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité (CCQ). • Capsules pour le personnel sur les comportements sexualisés, animées par la psychoéducatrice. • Présentation au personnel de l'arbre décisionnel de la Fondation Marie-Vincent et utilisation de celui-ci pour faire l'analyse des événements, accompagné de la psychoéducatrice. • Outil de consignation des événements à caractère sexuel. • Utilisation d'albums pour développer l'ouverture à la diversité, au consentement, etc. • Ateliers de sensibilisation (Maison Hina, etc.).	Appréciation : De nombreuses mesures de prévention ont été mises en place. Il faut prévoir une mise à jour pour le nouveau personnel en début d'année. Une courte capsule pourra aussi être offerte pour tous chaque année, question de ne rien oublier.
--	---	--

	• Interventions ciblées pour les auteurs d'une VACS.	
--	--	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	• Ateliers donnés aux élèves sur l'affirmation positive de soi et les réactions appropriées devant des propos ou des comportements discriminatoires. • Atelier donné à tous les élèves sur la diversité culturelle et la prévention de l'intimidation ou de la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale. • Utilisation des ressources littéraires disponibles pour promouvoir l'acceptation de la différence. • Organiser des activités permettant aux élèves de s'ouvrir aux autres cultures.	Appréciation : La thématique de l'année (les pays du monde) a permis de s'ouvrir à différente culture. Il faut poursuivre en ce sens.
--	---	--

Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17	Plusieurs autres mesures de prévention sont mises en place pour favoriser un climat scolaire positif, sain et sécuritaire : • Valorisation des bons comportements par la remise de certificats (5 fois par année). • Communauté sur le bien-être du personnel et des élèves. • Rentrée technique et accueil VIP. • Communication non-violente (CNV). • Activités de transition scolaire. • Programme de zoothérapie. • Jeux sur les fonctions exécutives.	Appréciation : Toutes ces activités de promotion et de prévention ont été mises en place, sauf la zoothérapie.
---	---	--

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	Capsules dans le journal des parents, discussions au conseil d'établissement, présentation à l'assemblée générale, mise à jour fréquente du site internet avec les documents utilisés, communication (courriel, téléphone) pour les informer, prévoir un accompagnement pour les parents lorsque nécessaire, les diriger vers des organismes communautaires, au besoin.	Appréciation : Il n'y a pas eu de capsules dans le journal des parents, ce serait un moyen qui pourrait être utilisé dans les prochaines années.
---	---	--

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents (qui, quand, comment). • Remettre les feuillets d'information aux parents (MEQ) en CCQ ou en éducation à la sexualité pour chaque niveau d'enseignement en début d'année; • Diffuser l'information sur le site internet de l'école; • Affichage à des endroits stratégiques de l'école (secrétariat, porte d'entrée principale, etc.).	Appréciation :
---	---	-----------------------

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	• S'assurer que tous les parents, quelle que soit leur origine ou leur maîtrise du français, puissent comprendre les politiques et les procédures. • Assurer des mesures d'accueil pour les familles issues de l'immigration. • Prévoir de l'affichage et/ou des capsules dans le journal des parents sur l'inclusion et l'ouverture à la différence.	Appréciation : Il n'y a pas eu de capsules dans le journal des parents.
---	---	---

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :
Les processus sont bien connus et utilisés, au besoin.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :
La confidentialité est respectée.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :

Les intervenants se mobilisent rapidement et prennent action. Tous ont à cœur d'offrir un environnement sain et sécuritaire aux élèves et à intervenir en ce sens.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :

Des mesures de soutien sont déterminées parmi les suivantes : Rencontre avec la TES, rencontre avec l'enseignant, rencontre avec la direction, rencontre avec les parents, retour sur le comportement attendu et recherche de solutions, contrat personnalisé, feuille de route, enseignement des comportements attendus, soutien au développement des habiletés sociales, participation à des ateliers, réintégration progressive dans la classe, plan personnalisé pour les récréations, etc.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :

Les différentes situations sont analysées et des sanctions disciplinaires sont déterminées, parmi celles-ci : Lettre d'excuses, excuses verbales, perte d'autonomie, déplacements limités, fiche de réflexion, geste réparateur, retrait de la classe ou des récréations, récréation guidée, reprise de temps perdu, remboursement ou remplacement de matériel, retenue, travaux communautaires, avis et rencontre avec la direction, appel et rencontre des parents, contrat, suspension, etc.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :

Le suivi se fait rapidement et rigoureusement par les différents intervenants.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :

Présentation des outils de la Fondation Marie-Vincent à l'équipe, outil de consignation développé par la psychoéducatrice et utilisé par les intervenants nous permettant de faire le suivi des événements à caractère sexuel.

Date de réalisation de l'évaluation : 2 juin 2026